



## **Engagement solennel de la présidente et des membres de la Commission européenne devant la Cour de justice de l'Union européenne**

Au cours d'une audience solennelle devant la Cour de justice de l'Union européenne, ce jour à 15 heures, la présidente et les membres de la Commission européenne ont pris l'engagement solennel prévu par les traités, en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc, du président de la Chambre des députés du Grand-Duché de Luxembourg, M. Fernand Etgen, et du Premier ministre du Grand-Duché du Luxembourg, M. Xavier Bettel. Avant que la présidente et les membres de la Commission ne prennent cet engagement solennel, M. Koen Lenaerts, président de la Cour de justice de l'Union européenne, a prononcé une allocution (voir annexe).

L'engagement solennel a été pris par M<sup>me</sup> Ursula von der Leyen, présidente, M. Frans Timmermans, vice-président exécutif, M<sup>me</sup> Margrethe Vestager, vice-présidente exécutive, M. Valdis Dombrovskis, vice-président exécutif, M. Josep Borrell Fontelles, haut représentant/vice-président, M<sup>me</sup> Věra Jourová, vice-présidente, M<sup>me</sup> Dubravka Šuica, vice-présidente, M. Margaritis Schinas, vice-président, ainsi que M<sup>mes</sup> et MM. Johannes Hahn, Mariya Gabriel, Nicolas Schmit, Paolo Gentiloni, Janusz Wojciechowski, Thierry Breton, Elisa Ferreira, Stella Kyriakides, Didier Reynders, Helena Dalli, Ylva Johansson, Janez Lenarčič, Adina Vălean, Olivér Várhelyi, Jutta Urpilainen, Kadri Simson, Virginijus Sinkevičius.

Bien que les traités ne prévoient pas les modalités spécifiques de l'engagement solennel, la Commission a toujours attaché une grande importance à ce que l'engagement soit pris devant la Cour de justice de l'Union européenne. Renouvelant son attachement profond pour cette tradition, la nouvelle Commission a tenu à se présenter très rapidement devant la Cour de justice de l'Union européenne, quelques semaines seulement après le début de son activité.

L'engagement solennel pris par la présidente et les membres de la Commission européenne est le suivant :

*« Nommé(e) membre de la Commission européenne par le Conseil européen, après le vote d'approbation du Parlement européen, je m'engage solennellement :*

*à respecter les traités et la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne dans l'exécution de toutes mes fonctions ;*

*à exercer mes responsabilités en pleine indépendance, dans l'intérêt général de l'Union ;*

*dans l'exécution de mes tâches, à ne solliciter ni accepter d'instructions d'aucun gouvernement, institution, organe ou organisme ;*

*à m'abstenir de tout acte incompatible avec le caractère de mes fonctions ou l'exécution de mes tâches.*

*Je prends acte de l'obligation établie par le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, en vertu de laquelle chaque État membre doit respecter ce caractère et ne pas chercher à influencer les membres de la Commission dans l'exécution de leurs tâches.*

*Je m'engage, en outre, à respecter, pendant la durée de mes fonctions et après la cessation de celles-ci, les obligations découlant de ma charge, notamment les devoirs d'honnêteté et de délicatesse quant à l'acceptation, après cette cessation, de certaines fonctions ou de certains avantages. »*

---

*Document non officiel à l'usage des médias, qui n'engage pas la Cour de justice.*

*Contact presse : Antoine Briand ☎ (+352) 4303 3205.*

*Des images de l'audience solennelle sont disponibles sur « [Europe by Satellite](#) » ☎ (+32) 2 2964106.*

## Annexe

### Allocution prononcée par M. le président Lenaerts

*« Le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne prévoit, à son article 245, que les Membres de la Commission prennent, lors de leur installation, l'engagement solennel de respecter, pendant la durée de leurs fonctions et après la cessation de celles-ci, les obligations découlant de leur charge.*

*Bien qu'aucune modalité ne soit expressément prévue à cet égard, il est de pratique bien établie que cet engagement solennel soit pris devant la Cour. Porteuse d'un double symbolisme, cette pratique met en exergue l'attachement au respect du droit qui caractérise l'Union européenne et le fonctionnement de ses institutions, dont la Commission. Elle souligne également l'importance des tâches que la Commission est appelée à accomplir conformément aux traités.*

*Le nouveau collège des Commissaires, dont la Cour va recevoir l'engagement solennel dans quelques instants, reflète de beaux équilibres : 12 femmes et 15 hommes ; une association de Commissaires sortants et de talents nouveaux ; plusieurs anciens vice-premiers ministres ou ministres, des anciens parlementaires, européens ou nationaux, de hautes personnalités provenant du monde économique et financier ou encore d'anciens représentants permanents auprès de l'Union européenne.*

*C'est une équipe qui dispose donc de toutes les compétences nécessaires pour relever efficacement les défis auxquels l'Union européenne est actuellement confrontée, et dont je souhaiterais mettre en lumière les principaux aujourd'hui.*

*Tout d'abord, le résultat du référendum du 23 juin 2016 sur l'appartenance du Royaume-Uni à l'Union européenne a plongé cette dernière dans une situation qui, si elle est le fruit d'un choix démocratique, nous attriste en tant qu'Européens et qui est totalement inédite dans l'histoire de la construction européenne. Si, comme le laisse penser le résultat des élections législatives qui se sont tenues au Royaume-Uni le 12 décembre dernier, le Brexit aura bien lieu le 31 janvier prochain, la Commission sera immanquablement amenée à jouer un rôle de premier plan pour assurer un retrait ordonné du Royaume-Uni, en gérant notamment la période de transition prévue dans l'Accord de sortie, ainsi que pour négocier la nature et le contenu des relations futures entre l'Union et le Royaume-Uni.*

*Ensuite, les actions se multiplient, à tous les échelons – local, national, européen, mondial –, pour sensibiliser au phénomène du dérèglement climatique et à son impact de plus en plus perceptible et inquiétant, notamment, sur les écosystèmes et la biodiversité et, bien sûr aussi, sur notre santé. Ce mouvement global de sensibilisation va de pair avec la recherche d'un modèle de société et de développement plus « durable », plus « soutenable », sur le plan environnemental et énergétique.*

*Nous ne pouvons, à cet égard, que nous réjouir de la rapidité avec laquelle la nouvelle Commission a voulu concrétiser l'une de ses priorités – si pas « la » priorité – de son programme d'action. Je veux parler de la présentation, le 11 décembre dernier – soit quelques jours après l'entrée en fonctions du nouveau collège des Commissaires – de l'ambitieux « pacte vert pour l'Europe » (« European Green Deal »), qui vise la « neutralité carbone » de l'Union européenne à l'horizon 2050.*

*Autre défi majeur, la gestion de la crise migratoire qui touche notre continent depuis une dizaine d'années déjà. Cette crise figure parmi les préoccupations majeures des citoyens européens et alimente les votes protestataires et les réflexes de repli identitaire dans bon nombre d'États membres. Sujet clivant s'il en est, elle est également source de tensions parfois vives entre ceux-ci. Un défi majeur pour les instances politiques consistera à apaiser ces tensions en proposant des mesures qui, ainsi que le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne le prescrit à son*

article 67, paragraphe 2, sont « fondée[s] sur la solidarité entre États membres et qui [sont] équitable[s] à l'égard des ressortissants des pays tiers ».

Plus récemment, des inquiétudes liées au respect de l'État de droit, de la démocratie ainsi que des libertés et des droits fondamentaux ont vu le jour dans plusieurs États membres et ont conduit à une multiplication d'affaires, notamment préjudicielles, devant la Cour. Ce socle commun de valeurs, qui, comme vous l'écrivez bien dans votre programme d'action, Madame la Présidente, constitue la « marque de fabrique de l'Union », ne saurait tolérer aucun compromis ni concession.

La crise migratoire et les affaires liées à l'État de droit figurent parmi les principales causes de l'euroscpticisme ambiant. Un défi pour la Commission ainsi que pour l'ensemble des institutions européennes, dans les années à venir, sera de souligner davantage encore, dans la communication avec les citoyens, la plus-value de l'Union européenne, en recourant à un langage simple et direct. Cette plus-value est tellement éclatante qu'elle devrait pouvoir résister à toute forme de fake news ou d'exploitation mal intentionnée.

Fondamentalement, la construction européenne a transformé un continent déchiré par des guerres pendant des siècles en havre de paix et de prospérité, dans lequel les droits et libertés individuels ainsi que les valeurs de démocratie ne se réduisent pas à des concepts vides de portée pratique. Elle a augmenté de manière spectaculaire le niveau de vie des citoyens dans chaque État membre, qu'il s'agisse d'un État membre fondateur ou d'un État membre qui a adhéré plus récemment à l'Union européenne.

Par ailleurs, une Union européenne qui veut être perçue comme juste doit combattre les cas de fraude fiscale ou sociale. De tels cas contribuent en effet à occulter les bienfaits indéniables que représente, tant pour les citoyens que pour les entreprises, le grand marché européen. Le modèle économique de l'Europe, fruit de décennies d'intégration et de rapprochement des droits nationaux, ne peut emporter l'adhésion que s'il allie objectifs de prospérité, d'équité fiscale et de justice sociale.

Un autre défi pour l'Europe est celui de la transition numérique de la société. Les défis posés par les technologies de l'information soulèvent bon nombre de questions délicates, notamment en termes de protection de la vie privée et des données personnelles, de garantie de sécurité et d'éthique.

Enfin, l'Europe n'est pas un continent isolé mais développe des relations bilatérales et multilatérales avec le reste du monde. Les défis que constituent non seulement la prospérité de notre continent à moyen et à long terme mais aussi la paix et la sécurité internationales et le développement durable ne pourront être relevés avec succès que dans un dialogue constructif avec nos partenaires.

Permettez-moi de rappeler ici toute l'importance de la fonction du Haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, qui est également vice-président de la Commission. Introduite par le traité de Lisbonne, cette fonction a consolidé et renforcé celle du Haut représentant pour la Politique étrangère et de sécurité commune qu'elle a remplacée, en élargissant ses attributions à tous les domaines de compétence externe de l'Union.

Les problématiques sécuritaires, économiques, migratoires, voire climatiques, étant bien souvent étroitement liées, l'expertise et la « vue d'ensemble » du Haut représentant s'avèrent cruciales pour assurer la cohérence de l'action extérieure de l'Union. En permettant, qui plus est, à l'Union européenne de s'exprimer d'une seule voix sur la scène internationale, le Haut représentant contribue à faire d'elle un acteur majeur dans la promotion de la paix et de la sécurité à travers le monde, notamment en vue de la résolution des conflits internationaux.

Tous ces dossiers complexes et sensibles, auxquels la Commission européenne devra faire face et auxquels s'ajoutent la lutte contre les inégalités en tous genres ainsi que la poursuite sans relâche des actions contre le terrorisme, la criminalité organisée et les régimes responsables de crimes contre l'humanité et de violations des droits de l'homme, appellent des réponses

*appropriées, en adéquation avec les objectifs du projet européen et la sauvegarde des valeurs fondamentales qui sous-tendent ce projet.*

*Ces réponses – et je songe ici en particulier à celles visant à la préservation de l'État de droit ainsi qu'à la protection des droits fondamentaux – relèvent d'une responsabilité partagée par tous, États membres et institutions de l'Union.*

*Dans ce contexte, la Commission a un rôle majeur à jouer, en sa qualité de « gardienne des traités », qui l'habilite à solliciter de la Cour la constatation d'un manquement d'État ou l'imposition de sanctions en cas de non-respect d'un arrêt de la Cour.*

*Qu'elles soient législatives ou judiciaires, les initiatives de la Commission rejaillissent directement sur les activités des juridictions de l'Union en élargissant le champ matériel des différents types de contentieux dont celles-ci ont à connaître.*

*Ceci illustre l'étroite interaction entre les missions assumées, respectivement, par la Commission et par les instances juridictionnelles de l'Union. La Commission, en tant qu'institution politique, promeut en toutes circonstances l'intérêt général de l'Union et l'application de son droit, primaire ou dérivé. La Cour, en tant qu'institution judiciaire, est la garante d'une justice objective, indépendante et impartiale dans les domaines couverts par le droit de l'Union. Toutes deux concourent à la réalisation des mêmes objectifs, à savoir la mise en œuvre harmonieuse des différentes politiques de l'Union ainsi que la consolidation des acquis de la construction européenne et des valeurs fondatrices de celle-ci.*

*Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Membres de la Commission,*

*Vos qualités personnelles ainsi que vos expériences professionnelles et les hautes responsabilités que vous avez été appelés à exercer tout au long de votre carrière antérieure permettent d'augurer que vous serez toutes et tous en mesure de relever les grands défis qui vous attendent et d'exercer avec succès vos nouvelles responsabilités.*

*Au nom de la Cour et de ses Membres, je vous adresse nos chaleureuses félicitations et formule le vœu sincère que vos efforts pour redynamiser l'Europe et mettre en lumière l'inestimable plus-value que celle-ci représente pour les citoyens et les entreprises de notre continent, soient couronnés de succès. »*